



Avis de la

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie

Zonage Médecins

28 octobre 2025

Préambule :

Le « zonage médecins » est une démarche menée par l'ARS qui vise à rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble de la région par des aides à l'installation, et à lutter ainsi contre les disparités territoriales d'accès aux soins.

L'élaboration du zonage se base sur une carte nationale de référence, avec un découpage territorial en « Territoires Vie Santé » (TVS), et sur une méthodologie nationale de calcul des zones sous-denses en médecins.

Les aides à l'installation varient selon un zonage géographique à 3 niveaux :

- ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire)
- ZAC (Zones d'Action Complémentaire)
- ZAR (Zones d'Accompagnement régional)

Une installation en ZIP ou en ZAC ouvre droit à une aide conventionnelle de l'Assurance Maladie de 10 000€ (ZIP) ou 5 000€ (ZAC) ainsi qu'une valorisation de l'activité patientèle médecin traitant à hauteur de 10% par an. Une installation en ZIP ou ZAC ouvre également droit à des aides complémentaires de l'ARS Occitanie pour les médecins maîtres de stage d'étudiants de 4^e année de médecine générale.

Le zonage 2025 a mené à l'inscription de 28,2% de la population en ZIP et 49,1% en ZAC, soit un total 77% de la population et de 87% des communes inscrites en ZIP et en ZAC en Occitanie.

Ce zonage a été présenté par l'ARS Occitanie à la CRSA lors d'un webinaire pédagogique le 30 septembre, puis a fait l'objet d'un débat en assemblée plénière le 15 octobre 2025.

Avis de la CRSA :

Le 28 octobre 2025, l'assemblée plénière de la CRSA Occitanie s'est prononcée comme suit sur le zonage Médecins en Occitanie :

- Favorable : 48
- Abstention : 10
- Défavorable : 2
- *Bulletins blancs* : 1

La CRSA Occitanie émet donc un avis **favorable** sur le zonage Médecins.

En complément de ce vote, la CRSA souhaite présenter les remarques suivantes :

La CRSA salue le travail réalisé par l'ARS Occitanie dans l'élaboration du nouveau zonage médecins 2025, visant à permettre au plus grand nombre de praticiens de bénéficier des aides à l'installation et à répondre au mieux aux besoins de santé des populations.

Ce dispositif constitue un levier important pour lutter contre la diminution de l'offre médicale et renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire régional.

Elle souhaite attirer l'attention sur les éléments suivants :

1. Le zonage est un outil d'une **politique d'attractivité plus globale**.
D'autres leviers que les aides à l'installation sont essentiels pour favoriser l'installation et la fidélisation des médecins : conditions d'accueil, possibilités d'exercice coordonné, soutien d'autres professionnels (IPA...). Ces dimensions doivent continuer à être soutenues en parallèle du zonage.

2. Il est indispensable d'assurer la **complémentarité et la cohérence des différents zonages** professionnels (médecins, infirmiers, pharmaciens...) à l'échelle des territoires. La CRSA suggère également d'envisager un **zonage pour d'autres spécialités médicales** que la médecine générale (dermatologie, cardiologie, pédiatrie...), afin de mieux prendre en compte les besoins globaux en santé des populations et les parcours ou les filières de soin (AVC, diabétologie...).
3. Il est important d'assurer une **méthodologie de calcul des zones sous-denses adaptée**. La CRSA recommande que le calcul du zonage repose prioritairement sur la présence de **médecins généralistes traitants**, sans inclure les médecins exerçant en mode d'exercice particulier (MEP), dont la répartition — notamment dans les grandes agglomérations — peut fausser l'évaluation réelle de l'offre de soins de premier recours.
4. La CRSA souligne la nécessité d'une approche **régionalisée et simplifiée** du zonage, davantage fondée sur les besoins réels des populations et les spécificités locales. Une méthodologie élaborée à l'échelle régionale permettrait une lecture plus fine des disparités territoriales et une meilleure adéquation des politiques d'attractivité médicale.

Avis des CTS :

Les 13 Conseils Territoriaux de Santé d'Occitanie ont été consultés sur le zonage Médecins et se sont exprimés de la façon suivante :

CTS	Avis zonage Médecins	Remarques complémentaires
09	Favorable	
11	Favorable	
12	Favorable	
30	Favorable	Suggestion de tenir compte uniquement des médecins généralistes <u>traitants</u> dans le mode de calcul du zonage ; d'envisager un zonage des autres spécialités – en identifiant également les médecins ayant une pratique clinique conséquente.
31	Favorable	Toute action menée en faveur de l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire, est à souligner et à encourager.
32	Favorable	
34	Favorable	Suggestion d'envisager un zonage des médecins autres que les spécialistes en médecine générale.
46	Favorable	
48	Favorable	
65	Favorable	
66	Favorable	
81	Favorable	
82	Défavorable	Distorsion entre l'effet au mieux marginal de ce zonage et le travail lourd de préparation et de concertation/consultation engagé qui conduit à un gaspillage de temps et de moyens ; Complexité excessive de ces méthodes de zonage qui appellent un choc de simplification dans l'incertitude sur les suites qui seront données à la proposition de Loi Garot adoptée à l'Assemblée Nationale 7 mai dernier ; Difficultés particulières du département sur la démographie médicale

Conclusion :

La CRSA réaffirme son soutien à la démarche engagée par l'ARS Occitanie pour améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité médicale des territoires. Elle encourage à poursuivre le travail de concertation et d'adaptation territoriale afin de garantir un zonage plus cohérent et représentatif des besoins réels de la population occitane.

Le Président de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie

Professeur Laurent SCHMITT